

**Légende**

**Zonage**

- UA secteur urbain de centre-ville
- UB secteurs de logements intermédiaires
- UBv secteur de la cité ouvrière de la Viscamine
- UC secteurs à vocation résidentielle
- UH secteurs de hameaux
- UI secteurs d'activités économiques
- UE secteurs d'activités économiques sans nuisance
- AU secteurs réservés à l'urbanisation future
- A secteurs agricoles
- Aco secteurs agricoles de corridor écologique
- N secteurs naturels
- Ngv secteurs naturels consacrés au gens du voyage

**Prescriptions**

- Périmètre des OAP
- Secteur de mixité sociale (article L151-15)
- Emplacement réservé
- Périmètre de densité minimale autour des TC performants
- Patrimoine protégé
- Changement de destination autorisé
- Espaces boisés classés (article L113-1)
- Linéaire commerciaux à conserver

**Éléments protégés au titre de l'article L151-23 du CU**

- Arbres à protéger
- Périmètre des zones humides
- Périmètre des pelouses sèches
- Bosquets à protéger
- Haies à protéger
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

**Informations complémentaires**

- Périmètre ZAC centre ville
- Périmètre de 500 m autour de la gare
- Bâtiment agricole soumis à périmètre de réciprocité

**Servitude d'utilité publique**

- Secteur concerné par PPRi Isère Amont
- Secteur concerné par le PPRN
- Bandes de précaution à l'arrière des digues de l'Isère

**Périmètres de captages**

- perimetre captage immediat
- perimetre captage rapproché
- perimetre captage éloigné

Code	Intitulé	Surface	Statut	Commune
ER01	Emplacement réservé de la rue Jean Perrin	788	Commune	Commune
ER02	Voie nouvelle entre l'avenue de la gare et l'avenue de Chartreuse, liaison vers le centre ville	1056	Commune	Commune
ER03	Voie nouvelle entre la déviation de Pré Brun et le futur pont sur l'Isère	12369	Commune	Commune
ER04	Voie nouvelle entre la rue des écoles et la place du Terral	136	Commune	Commune
ER05	Voie nouvelle entre la rue de Manigier et le rond-point de Moulin Vieux	1793	CCPUS/Commune	Commune
ER07	Voie nouvelle entre la rue de Coustan et le quai des Méthanies	942	Commune	Commune
ER08	Voie nouvelle entre la rue de Coustan et la rue de Gironvassan	963	Commune	Commune
ER09	Aménagement de l'avenue de la gare	2143	Commune	Commune
ER10	Voie de déviation future de Villard Noir, amorce basse	1293	Commune	Commune
ER11	Voie de déviation future de Villard Noir	8073	Commune	Commune
ER12	Voie de déviation future de Villard Noir, amorce haute	833	Commune	Commune
ER13	Voie nouvelle entre les Méthanies et l'avenue du Grand	1409	Commune	Commune
ER14	Accès à l'île Fribaud depuis la rue de la Dringuérine	554	Commune	Commune
ER15	Accès vers le long de la rue du Bélat	761	Commune	Commune
ER16	Accès aux Lignes depuis la rue de Coustan	593	Commune	Commune
ER17	Voie douce entre chemin du Plan et Gignoux	1307	Commune	Commune
ER18	Voie nouvelle pour désenclaver le secteur des Aigues	553	Commune	Commune

Vu pour être annexé  
à la délibération d'approbation du  
PLU  
en date du

Le Maire

